

entrevues avec les principaux exportateurs de grains et les représentants des grosses maisons d'emballage de provisions, et ils ont acquis la certitude que Montréal prendrait une part toujours croissante dans l'expédition de ces marchandises au fur et à mesure et dès que ses facilités pour le manutention du fret augmenteraient.

Pourtant les commissaires ont reconnu que le port de Montréal gagnait de plus en plus de faveur auprès des expéditeurs de grain. L'un d'eux a déclaré avoir exporté l'an dernier 2,000,000 minots par Montréal, 300,000 par Portland et 164,000 par Buffalo, donnant pour raison de ces différences qu'il est plus avantageux d'expédier par Montréal que par tout autre port du Nord de l'Atlantique. Le commerce n'est pas embarrassé par une quantité de petits frais, les expéditions s'y font mieux et il y a moins de fret que dans tout autre port. Un autre exportateur a déclaré n'avoir eu aucune plainte sur les 36,000,000 minots qu'il avait expédiés par Montréal.

Un des faits les plus satisfaisants, admis par tous les commerçants en grains entrevus, est que l'inspection des grains par le département canadien d'inspection des grains, par le chef inspecteur Horn, se fait d'une manière absolument intégrale. Un certificat de grains du Canada sur lequel figure le nom de David Horn fait prime sur les marchés de Liverpool et de Londres. Le soin avec lequel est faite l'inspection fait que l'identité du grain est assurée du point de départ à la cale du navire à Montréal. Sur les marchés mondiaux le grain classé du Canada obtient un prix de 3 cents par minot plus élevé que le grain de même classe de tout autre pays.

A conditions égales, le port de Montréal est préféré par les exportateurs de grains parce qu'il n'y a aucune restriction qui puisse embarrasser l'expéditeur; l'expédition se fait dans de meilleures conditions, comme on l'a vu plus haut, et, aussi les taux sont plus bas que par toute autre route. Les maisons de provisions, maintenant que le port est relié directement aux voies ferrées, peuvent charger directement des wagons de fret dans le navire et éviter ainsi des frais de transbordement onéreux, et elles préféreront la voie du St-Laurent surtout pour les produits périssables, à cause de sa température plus fraîche.

On voit que le port de Montréal est appelé à prendre un développement considérable et qu'il peut compter non seulement sur le fret de l'ouest canadien, mais aussi sur celui provenant de l'ouest américain. Déjà considérable, le transport des grains par voie de Montréal est appelé à prendre des proportions énormes au fur et à mesure que se coloniseront les provinces de l'ouest canadien; aussi, faut-il, dès maintenant, prendre

les mesures voulues pour faire face aux besoins d'un avenir rapproché.

La tournée que viennent de faire le dévoué et actif président de la commission du port de Montréal, M. G. W. Stephens et M. Ballantyne, n'aura pas été inutile, nous en sommes assurés, pour l'avenir de ce port.

DIMINUTION DU REVENU DES DOUANES

Les recettes des douanes continuent à baisser d'une façon sensible; nous n'avons pas encore les chiffres des recettes des douanes pour l'ensemble du Canada, mais celles de Montréal pendant le mois d'août ont, comme dans les mois précédents de l'exercice en cours, décliné dans de notables proportions.

En août 1907, la douane de Montréal avait perçu \$1,512,190.08, le mois dernier, elles ont été de \$1,104,645.75, d'où une diminution de \$407,534.33 comparativement au mois d'août de l'exercice précédent.

Voici pour les cinq premiers mois de l'exercice fiscal, comment se comparent les recettes à la douane de Montréal, en 1907 et 1908:

	1907	1908
Avril . . .	\$1,277,112.82	\$ 908,990.98
Mai . . .	1,558,075.46	1,021,211.28
Juin . . .	1,545,678.48	1,060,325.77
Juillet . . .	1,646,502.75	1,065,077.61
Août . . .	1,512,190.08	1,104,645.75
	\$7,539,559.59	\$5,160,251.39

D'où une diminution de \$2,379,308.20 pour les cinq premiers mois de l'exercice en cours sur la période correspondante de l'an dernier.

Il est incontestable que les maisons d'importation ont, cette année, plus que jamais cherché à réduire leurs stocks et les recettes de la douane ont dû forcément s'en ressentir. Les récoltes peu satisfaisantes de 1907 faisaient prévoir un ralentissement des affaires; la dépression commerciale devra prendre fin bientôt, maintenant que la moisson a été faite dans d'excellentes conditions de température et que les récoltes de toute nature ont été satisfaisantes dans l'ensemble et remarquablement bonnes dans certaines parties du pays.

Les stocks dans le commerce de gros ont sensiblement diminué et les importations devront nécessairement se relever au fur et à mesure que se fera l'écoulement des récoltes.

Les bonnes annonces sont comme les costumes faits sur mesure par le tailleur. Les annonces faites à-la-diabie sont généralement écrites précipitamment, sans considération pour la valeur de l'espace ou les résultats à obtenir. Mesurez l'objet à annoncer sous toutes ses faces, notez tous les points de nature à faire impression sur telle ou telle personne. Avec ces mesures en votre possession, vous serez à même de bâtir l'annonce qui créera une impression.

LA SITUATION DU LLOYD

MM. Walter R. Wonham & Sons, agents à Montréal du Lloyd, nous communiquent la lettre suivante que nous nous faisons un véritable plaisir de publier. Elle rassurera les assurés du Lloyd qu'en dépit du dévouement les dépêches et articles sensation publiés récemment dans un grand nombre de journaux tant américains que canadiens:

Londres, 21 août 1908

MM. Walter R. Wonham & Sons,
Montréal.

Messieurs,

Je suis chargé de vous informer que l'attention du Comité du Lloyd a été attirée sur divers articles qui ont été publiés récemment dans la presse des Etats-Unis et dans la presse canadienne au sujet de l'état financier des membres du Lloyd. Les déclarations faites dans les articles en question sont, j'ai à peine besoin de le dire, grandement exagérées et il semble probable qu'une des principales raisons qui ont inspiré les auteurs de ces articles est la poussée de la compétition.

Le fait est que trois ou quatre membres, sur un syndicat de dix-huit assureurs du Lloyd, sont indubitablement en difficultés financières; mais il y a toute raison de supposer que, grâce aux arrangements satisfaisants qui ont été faits, aucune perte, quelle qu'elle soit, ne sera supportée par aucun des détenteurs de police qu'ils ont assurés.

Comme des articles de cette nature tendent uniquement à créer des doutes parmi le public en général, sur la garantie fournie par les polices d'assurance signées par les membres de l'assurance du Lloyd, je suis chargé par le Comité du Lloyd d'attirer votre attention sur ces faits et de vous prier, en fournissant aux personnes qui demanderaient des renseignements, l'information donnée ci-dessus, ou si vous le jugez à propos, en publiant cette communication dans la presse locale, de vous efforcer d'atténuer le malaise qui peut être causé par les articles en question.

Il peut être intéressant pour vous de savoir qu'il y a en ce moment, 708 membres assureurs dans le Lloyd et que la garantie fournie par eux et détenue par le Comité du Lloyd s'élève, pour les risques maritimes, à près de £4,000,000, tandis que la garantie additionnelle fournie pour les risques d'incendie et autres risques non maritimes, s'élève à plus de £2,000,000. Dans ces chiffres, bien entendu, n'est pas comprise la fortune particulière des membres, qui s'élève probablement à une somme beaucoup plus considérable que la garantie fournie.

Vos dévoués,

(Signé) Edw. Pullock,
pour le Secrétaire